

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 296-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 158-2013

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

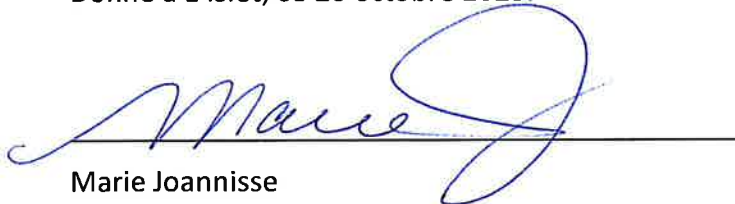
QUE le conseil a adopté le règlement numéro 296-2023, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 158-2013 », lors de la séance du 5 septembre 2023, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement numéro 296-2023 le 10 octobre 2023, après l'adoption de la résolution numéro 9206-10-23, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 20 octobre 2023.



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 20 octobre 2023, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière